

L'ÉCHO DU VERGER

JANVIER 2021

#56



**DÉCOUVERTE
DE LA VIE
AQUATIQUE
DE L'ÉTANG**

[P.7]

**UNE NOUVELLE
IDENTITÉ VISUELLE
POUR LA
COMMUNE**

[P.5]





Nous avons une pensée émue pour notre collègue Christian Paulin, maire de Fussy, emporté bien trop tôt par la maladie au mois d'octobre. Nous apportons tout notre soutien et notre sympathie au conseil municipal de Fussy ainsi qu'à sa famille. L'épidémie de la COVID-19 continue à être dans nos vies depuis le printemps dernier. Néanmoins, la vie doit poursuivre son cours en modifiant nos comportements. Difficile de maintenir une vie démocratique dans ces conditions mais nous continuons,

avec les conditions sanitaires, à siéger en présentiel ou en distanciel aux différentes instances.

L'action municipale doit s'adapter et nous mettons tout en œuvre avec nos agents pour préserver la santé des élèves et du personnel en appliquant le protocole sanitaire. L'administration municipale suit chaque jour l'actualité réglementaire, pour une continuité du service public. Merci à l'ensemble du personnel communal et des élus pour leur engagement.

De même la laïcité est un principe républicain inscrit à l'article premier de notre constitution. Elle garantit la liberté de conscience. Soutenons ceux qui permettent à chaque élève de construire son esprit critique et d'acquiescer les règles de la vie en société.

Nous sommes déterminés et malgré le contexte, les actions ont continué sur nombre de dossiers. L'aménagement de l'espace de l'ancienne laiterie est maintenant terminé. Le réaménagement du restaurant scolaire a débuté, la bibliothèque modernisée, les chalets du camping réhabilités, une partie de la couverture de la salle des fêtes rénovée, le cheminement piétonnier terminé en attendant l'installation des lampadaires ainsi que l'agrandissement du réseau d'eau pluviale, route de Quantilly, l'aménagement paysagé du rond-point de la route de Paris refait par les agents du service technique et une très importante phase de travaux de sécurisation routière sur les quatre parties urbaines de notre commune. Ces chantiers ont été réalisés dans des conditions particulières dues à la pandémie et nous vous remercions de votre compréhension pendant ces travaux.

D'autres projets ont avancé avec l'agrandissement de l'accueil périscolaire en lien avec l'agrandissement des locaux existants pour les footballeurs. Les études pour la rénovation de la salle polyvalente sont terminées. Le projet de deuxième tranche de travaux de sécurisation routière, route d'Allogny, carrefour des Labbes et route de Montboulain est finalisé.

Le projet de construction d'une résidence services seniors a été adopté en conseil municipal et l'étude est en cours en partenariat avec le département du Cher et Val de Berry. L'étude de revitalisation du centre-bourg a débuté pour bâtir un projet sur le long terme. L'acheminement du courrier ou des colis est parfois compliqué sur notre commune, c'est pourquoi nous avons lancé une étude sur l'adressage avec le concours de la Poste. Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement Collectif de Saint Martin - Saint Georges (SIAEPAC) a réalisé des travaux d'agrandissement du réseau d'adduction d'eau potable route de la Vallée, route de Vasselay et des travaux de renforcement de la distribution en eau potable vont débiter route d'Allogny. Après plus de 60 ans d'existence, le syndicat prend sa retraite car c'est dorénavant une compétence intercommunale ! L'étude du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi) est en cours, pour une approbation avant l'été 2022. Un registre est à l'accueil de la mairie pour recueillir vos demandes.

Vous êtes nombreux à nous questionner sur le déploiement de la fibre. Alors que le bourg, la Rose et la partie sud-est des Rousseaux sont raccordés, il est normalement prévu que les travaux de la deuxième phase, pour le reste de notre commune, soient terminés pour la fin du deuxième semestre 2021.

L'organisation des temps scolaires et périscolaires sont un casse-tête incessant, merci aux équipes pédagogiques et à l'ensemble du personnel communal pour leur professionnalisme. Merci à la grande majorité des parents pour leur soutien et compréhension pendant cette période.

Nous connaissons la difficulté des associations pour leur fonctionnement, nous les soutenons et nous les accompagnerons, à nouveau, quand le temps redeviendra propice à l'organisation de manifestations. Soyons solidaires, respectons les gestes barrières et protégeons-nous collectivement, cette situation ne doit pas gâcher les espoirs d'une nouvelle année plus sereine.

Bonne année 2021

Fabrice Chollet
Maire de Saint -Martin-d'Auxigny



04

Vie communale



06

Vie scolaire et périscolaire



08

Protection de la nature

#56
JANVIER 2021



Comptes-rendus des conseils municipaux 10

Travaux 12

Eau potable / Assainissement collectif 14

Plan local d'urbanisme intercommunal 15

Directeur de la publication : Fabrice Chollet
Responsable de la commission : Anne-Marie Oswald
Membres de la commission communication :
Didier Pajon, François Thomas, Florence Clavier,
Baudouin Le Roux, François-Régis Thinat,
Céline Compain.
Crédits photos : Mairie de Saint-Martin-d'Auxigny
Tirage 1200 exemplaires.
Conception et réalisation : Agence Terreweb

SORTIE NATURE



Dans le cadre du « Mois de la Biodiversité » l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) a décidé de fêter la biodiversité durant tout le mois d'octobre en mettant en avant diverses animations en rapport avec la nature. La commune s'est associée à cette démarche en organisant diverses activités, avec parmi celles-ci une sortie nature pour tous.

Le samedi 10 octobre une vingtaine de promeneurs se sont retrouvés au bord de l'étang pour une balade conduite par Jean-Louis Boulangeot. Leur déambulation, débutée sous un ciel menaçant mais ensuite accompagnée par un soleil généreux, les a menés durant 2 heures à la découverte des arbres et arbustes rencontrés en chemin, d'abord à l'intérieur du camping puis tout autour de l'étang. Ces découvertes étaient émaillées de nombreuses anecdotes et d'explications détaillées, et les échanges ont été nombreux entre les participants et leur guide passionné par le sujet. Chacun est reparti avec le sentiment de s'être un peu rapproché de la nature et content d'avoir pris un bon bol d'air.



VOTRE AVIS SUR LE DEVENIR DU CENTRE-BOURG

L'équipe municipale, aidée par les services de l'État, se lance dans un diagnostic du centre-bourg de la commune, à partir d'un guide réalisé par les services de l'État. Le centre-bourg est le cœur de la commune, autour de la mairie, intégrant les équipements structurants du bourg. Ce travail prendra plusieurs mois avec des phases de travail en équipe projet, du travail de terrain, ainsi que des phases de concertation avec la population.

A ce titre, vous trouverez joint à ce numéro de l'Echo du Verger un questionnaire dont le but est de recueillir vos impressions et vos idées sur le centre-bourg. Merci d'avance de votre participation.



TRAVAUX À LA BIBLIOTHÈQUE

Votre bibliothèque se trouvait mauvaise mine. Elle va donc s'offrir une petite remise en forme. Pour cela, elle va devoir être fermée au public le temps des travaux. Si tout va bien elle espère vous retrouver toute pimpante courant janvier. La date exacte de l'ouverture vous sera communiquée dès que possible.

Commémoration du 11 novembre

Malgré les consignes sanitaires dues à la pandémie, un hommage a été rendu, en petit comité, aux soldats morts pour la France durant la « Grande Guerre »



Camping Municipal des Plantes

En ce mois d'octobre, l'heure a sonné pour la fermeture hivernale du camping municipal des Plantes. Il ouvrira pour la prochaine saison d'avril à octobre avec une dérogation pour les emplois saisonniers durant la cueillette.

Situé au bord de l'Étang de la Salle, sur un terrain arboré de plus de 3 hectares, le camping est classé 2 étoiles. Géré par les Gîtes de France, il comporte 35 emplacements (tentes et caravanes) et 3 chalets nommés Le Cravert, Le Bec d'oie et la RubINETTE.

Des noms de variétés de pommes, le saviez-vous ?

En cette année difficile, le camping a malheureusement connu une baisse de fréquentation et ce malgré des tarifs attractifs : 2,50 € pour l'emplacement, 2 € par adulte et 1 € par enfant puis 2,50 € pour un branchement électrique.

En espérant une année 2021 meilleure, nous comptons sur vous pour en parler autour de vous !!

#Communication

DE LA NOUVEAUTÉ DANS NOS OUTILS DE COMMUNICATION !



NOUVEAU LOGO

Il commençait à être un peu désuet le logo de la commune, alors nous l'avons fait évoluer !

Ce changement d'identité visuelle devenait nécessaire afin de moderniser l'image de la commune qui a bien changé mais aussi pour accompagner son développement. Il s'inscrit dans une démarche de refonte globale des outils de communication de la commune. Le nouveau logotype repose sur la pomme, symbole de la ville, avec un twist positif et accueillant puisque la base de la pomme prend la forme d'un sourire. Le symbole dans sa globalité agit comme un liant qui intègre le nom de la commune en son sein. Il confère

ainsi le sentiment d'une commune qui rassemble au cœur de son identité. La feuille rouge quant à elle se détache du logo pour marquer le dynamisme de la commune, tandis que la couleur verte dominante place Saint-Martin dans la ruralité en faisant un rappel à son cadre verdoyant où il fait si bon vivre.

En janvier vous retrouverez le nouveau logo de votre commune sous forme de fèves dans des galettes des rois confectionnées par le fournil de Saint-Martin et au Comptoir de Saint Georges.

NOUVEL ÉCHO

20 ans déjà ! Le premier Echo du verger paraît en 2001. Deux feuilles A3 pliées en deux, en noir et blanc, imprimées par la Mairie ! L'engagement pris par l'équipe municipale élue d'informer les

martinois et les martinoises en toute transparence ne s'est pas démenti puisqu'aujourd'hui paraît le numéro 56. C'est un magazine relooké, rajeuni que vous découvrirez en ce début d'année, une nouvelle équipe a participé à sa rédaction. Vous y retrouvez les rubriques habituelles en plus de nouveautés.

ET À VENIR...

Le blog de la commune deviendra prochainement un vrai site Internet...



**+ D'INFOS
EN DERNIÈRE
DE COUVERTURE**

Une nouvelle directrice à l'école maternelle

Depuis la rentrée de septembre 2020, l'école maternelle est dirigée par une nouvelle directrice, Madame Marie-Pierre HAMON. L'école maternelle de Saint-Martin compte 88 élèves répartis en 4 classes. 5 enseignants et 3 animateurs et ATSEM encadrent les enfants âgés de 3 à 6 ans. Madame HAMON était auparavant directrice de l'école maternelle des Gibjoncs à Bourges. Arrivée dans un contexte sanitaire particulier, nous lui souhaitons la bienvenue.

UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE TRÈS APPRÉCIÉ



L'accueil périscolaire connaît encore beaucoup de succès depuis la rentrée scolaire 2020. Ouvert de 7h30 à 8 h 45 puis de 16 h 30 à 18 h 30, 6 animateurs de la commune accueillent en moyenne entre 40 et 50 enfants par jour. Diverses activités sont proposées : jeux de société, coloriages,

activités sportives, activités manuelles, lectures, ou simplement discussions avec les copains. Régulièrement, des animations sont organisées : pour Halloween, enfants et animateurs étaient déguisés et maquillés. Des activités comme le lance-citrouille, la course à l'araignée, « fabrique ta toile » et le loup garou étaient proposées. Tout comme à Noël, où décorations et chocolats étaient de rigueur. L'année 2021 sera marquée par l'agrandissement de l'accueil périscolaire, grâce au déplacement du club house du club de football sur le stade.

HOMMAGE À SAMUEL PATTY



Le 16 octobre 2020, Samuel Paty, professeur d'histoire géographie au collège de Conflans-Sainte-Honorine, était assassiné. En hommage, le conseil municipal a marqué une minute de silence en ouverture de séance le 19 octobre, le drapeau de la mairie a été mis en berne le 20 octobre, et le mot « #jesuisenseignant » a été affiché sur les bâtiments communaux, afin de témoigner de notre solidarité avec la famille, notre soutien à

la communauté éducative, et notre mobilisation pour défendre la liberté d'expression.

Le 2 novembre, les deux écoles de Saint Martin, comme toutes les écoles de France, ont organisé un hommage avec les enfants : une minute de silence a été observée à 11 heures, et un extrait de la lettre écrite aux instituteurs par Jean Jaurès le 15 janvier 1888 a été lue par toutes les classes. « Vous tenez en vos mains l'intelligence et l'âme des enfants ».

DÉCOUVERTE DE LA VIE AQUATIQUE DE L'ÉTANG !



Le jeudi 15 octobre dernier, dans le cadre du mois de la biodiversité, j'ai animé auprès de la classe de CP/CE1 de Madame Mortier, à l'étang communal de la Salle, un après-midi pour observer « Les petites bêtes », autrement dit : les invertébrés aquatiques ! Nous avons découvert des larves de demoiselles (petites libellules), des libellules, des gammarès (crevettes d'eau douce), des vers de vase, ... et même une écrevisse. D'abord, c'est la recherche du moindre mouvement dans l'épuisette à la sortie de l'eau et hop direction la boîte à loupe pour être identifié. Mais ce n'est pas fini ! Une fois que la jolie bestiole est nommée, on lui croque le portrait, histoire de l'immortaliser avant de la rendre à son milieu.

Les enfants, grâce aux dessins, comptent les pattes et observent le corps en trois parties de l'insecte. Et pour finir, ils comprennent l'importance de « ces petites bêtes » dans la chaîne alimentaire. « Les invertébrés aquatiques » sont aussi importants que les brochets qui peuplent l'étang, car pas de petites bêtes, pas de gardons et pas de gardons, pas de brochets !

Jean-Louis BOULANGEOT

Les « Amis de l'Ecole Publique de Saint Martin d'Auxigny » appellent les parents d'élèves à les rejoindre.



Les « Amis de l'Ecole Publique de Saint Martin d'Auxigny » est une association de parents d'élèves qui organise tout au long de l'année différentes manifestations, toujours dans le but de divertir petits et grands. Les bénéfices générés par ces manifestations (carnaval, kermesse, venue du Père Noël et nous espérons prochainement nos rifles) sont reversés aux écoles et permettent de financer en partie les sorties et projets organisés par les équipes enseignantes. Tous les parents sont les bienvenus, même quelques heures et toujours dans la bonne humeur.

Pour nos enfants et afin de pérenniser nos manifestations, nous avons besoin d'un maximum de parents. Un grand merci aux bénévoles, plus nombreux que l'an passé, pour leur engagement. On compte sur vous !



Présidente : Marine GROUSSIN
Tel : 07 54 08 88 86
Mail : aepstmartin@hotmail.fr
Facebook : AEP Saint Martin d'Auxigny

Rendez-vous

COMPTAGE DES OISEAUX DU JARDIN

Depuis 2013, Nature 18 a lancé un grand comptage des oiseaux du jardin dans le département du Cher qui alimente aussi le comptage national. Pour la neuvième opération, nous invitons chacun d'entre vous à participer à cette opération qui est accessible à toutes et tous.



QUAND ?

Le week-end du 30 et 31 janvier 2021

COMMENT FAIRE ?

Il n'est pas nécessaire d'être un expert, il suffit d'avoir un peu de temps, d'aimer regarder ce qu'il se passe dans son jardin et de savoir compter. Facile !

• **Choisir un jour d'observation**, samedi 30 ou dimanche 31 janvier, et un créneau d'1h, idéalement en fin de matinée ou début d'après-midi, lorsque les températures sont un peu plus chaudes et les oiseaux plus actifs ;

• **Trouver un lieu d'observation**, un jardin ou un balcon, à la ville ou en campagne. Un parc public peut également servir de lieu d'observation ;

tous les oiseaux qui visitent le jardin ou le site d'observation choisi. Pour les reconnaître plus facilement, des vignettes d'oiseaux communs sont disponibles sur le site www.faune-cher.org dans la rubrique le coin des oiseaux en bas à gauche du site ;

• **Transmettre les données sur le site participatif de connaissance de la biodiversité dans le Cher** : www.faune-cher.org ou demander la fiche papier à Nature 18 par mail : sebastien.brunet@nature18.org ou au **02-48-70-76-26**.

En réalisant ce neuvième comptage, vous permettez une meilleure connaissance de ces oiseaux tout en participant à l'inventaire de biodiversité de la commune.

LORS DE LA 8ÈME ÉDITION EN JANVIER 2020 :

7499
OISEAUX
OBSERVÉS

46
ESPÈCES
IDENTIFIÉES

169
PERSONNES
MOBILISÉES



SAINT-MARTIN D'AUXIGNY, TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE

Très sensibilisée à la protection de la nature et attachée à son cadre de vie, la commune s'est engagée dans une démarche environnementale et a postulé auprès de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) au titre de «Territoire engagé pour la Nature » qu'elle a obtenu en 2019. Pour obtenir ce titre la commune s'engageait à mettre en œuvre des grands projets en faveur de la protection de la nature et de la biodiversité.

Parmi ces projets figuraient :

1) La reconfiguration du lit de l'Auxigny avec le rétablissement du niveau de la plaine alluviale et démolition d'une ancienne laiterie construite au dessus du lit de la rivière, pour lutter contre les inondations. Projet qui arrive à son terme.

2) La création d'une zone humide sur le site d'une ancienne peupleraie. Une zone humide est un espace privilégié pour la régulation des flux d'eau (lutte contre les inondations) et l'amélioration de la qualité des eaux et qui peut servir d'amortisseur du changement climatique. C'est un lieu très riche en biodiversité. Ce projet dans le contexte difficile de cette année a pris un peu de retard mais nous espérons pouvoir vous le présenter au cours de l'année 2021.

3) La création d'un collectif pour « le bien vivre ensemble à St Martin ». Son but :

- Aider à la prise de conscience commune de la richesse de notre

territoire et de l'intérêt de préserver notre cadre de vie dans un environnement sain.

- Faire de St Martin un lieu où la communication est facile, créer du lien afin de permettre une bonne coopération entre habitants pour préserver notre environnement, éviter les conflits d'intérêts afin que

“ **Ecrire un demain où il fait bon vivre à St Martin** ”

soit assurée, dans le respect de chacun, l'utilisation raisonnée et partagée du territoire.

Tout ceci afin d'« Ecrire un demain où il fait bon vivre à St Martin »
Ses objectifs :

- Faire connaître notre environnement et sa biodiversité.
- Faire connaître le monde agricole.
- Inciter les habitants à devenir acteur de la préservation du territoire et de sa biodiversité.
- Créer un climat de bonne entente et de coopération entre les habitants.

Mais l'état sanitaire actuel avec la distanciation physique qu'il impose rend très difficile le rassemblement de la population et donc le développement de ce projet pour le moment.

Dès que la situation sera redevenue normale nous le reprendrons et nous ferons appel à toutes les bonnes volontés qui voudront bien le faire évoluer avec nous.

4) La réalisation d'un IBC : Inventaire de la Biodiversité Communale en collaboration avec l'association Nature 18.

L'IBC a pour but d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine naturel (faune et flore) de la commune afin de le valoriser et de mieux le préserver. Vous serez tous invités à y participer si vous le souhaitez. L'action doit se dérouler sur 2 ans et devait normalement débuter cette année mais là aussi la Covid nous a amené à modifier le calendrier.

De façon très succincte, en résumant :

- **Automne 2020 Début 2021 :** lancement de l'IBC à travers une réunion publique
- **Printemps/été 2021 et 2022 :** inventaires naturalistes
- Animations pédagogiques / formations/sessions de prospections participatives : **2021-2022**
- **Automne 2021 :** réunion publique mi-parcours
- **Automne 2022 :** réunion publique de restitution et remise du bilan avec proposition d'actions concrètes pour favoriser la biodiversité, la préserver, la valoriser.

Ce calendrier sera possible bien sûr si la situation de confinement n'est pas prolongée. La première réunion publique pourrait dans ce cas avoir lieu dans la deuxième quinzaine de janvier. Vous en serez alors informés.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

LES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX SONT CONSULTABLES SUR LES PANNEAUX D’AFFICHAGE DE LA MAIRIE ET SUR LE SITE DE LA COMMUNE. VOUS EN TROUVEREZ ICI UNE SYNTHÈSE.

Conseil municipal du 8 juin 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Monsieur le Maire fait part des différentes décisions qu'il a été amené à prendre durant l'épidémie de Covid 19.

1/ Le conseil municipal confie à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations.

2/ Versement des indemnités de fonctions au maire et aux adjoints. Le conseil municipal fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif de leurs fonctions au maire et aux adjoints au maire.

3/ Désignation de délégués auprès de différents syndicats. Le conseil municipal désigne les délégués auprès du SIAEPAC, du Syndicat mixte de transport scolaire, du Syndicat d'Énergie du cher, du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre, auprès de l'agence Cher- Ingénierie des Territoires, auprès de la centrale d'achat Approlys Centr'Achats et auprès du CNAS.

4/ Désignation de membres de différentes commissions. Le conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres, de la commission de contrôle des listes électorales, du CCAS, des commissions communales et comités communaux consultatifs (personnel, finance-budget, urbanisme, travaux bâtiments voirie, communication, animation culture et associations, cimetière, environnement, fleurissement décorations tourisme camping et événementiels, enfance et affaires scolaires, marché) et auprès des commissions communautaires.

5/ Désignation de référents. Le conseil municipal désigne les référents : défense, sécurité, sécurité routière, mission locale.

6/ Règlement intérieur du conseil municipal. Le conseil municipal adopte le règlement intérieur.

7/ Extinction de créances sur les budgets 2019. Le conseil municipal éteint des créances sur le budget principal 2020 et sur le budget annexe des logements sociaux 2020.

8/ Remboursement de frais. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser des frais engagés par Madame Oswald et par Madame Desabres

9/ Création d'un poste d'agent de maîtrise principal. Le conseil municipal crée un poste à temps complet pour occuper les fonctions d'agent de prévention, sécurité, ordre public, environnement.

10/ Création d'une prime exceptionnelle COVID 19. Le conseil municipal instaure une prime exceptionnelle COVID pour les agents particulièrement impliqués durant l'épidémie.

11/ Communauté de Communes Terres du Haut Berry. Le conseil municipal approuve le remboursement de frais de transport et accepte la compensation pour les points d'apport volontaire.

12/ Acquisition de parcelles. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir des parcelles afin d'élargir et de viabiliser des chemins ruraux et dans le cadre du projet d'aménagement de la zone humide du Pré Bertaus .

Questions diverses. Point sur les actions COVID 19. Point sur la nouvelle charte graphique et l'élaboration du site internet.

Conseil municipal du 29 juin 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil accepte les décisions prises par le maire en vertu de sa délégation.

1/ Présentation, discussion et adoption des différents budgets 2020. Le conseil municipal adopte les différents budgets : budget principal (compte de gestion 2019, compte administratif 2019, taxes locales 2020, affectation du résultat de fonctionnement 2019, budget primitif 2020), budget logements sociaux (compte de gestion 2019, compte administratif 2019, affectation du résultat de fonctionnement 2019, budget primitif 2020), budget lotissement (compte de gestion 2019, compte administratif 2019, budget primitif 2020).

2/ Subdélégation donnée aux adjoints en matière de justice. Le conseil municipal accepte que le maire donne subdélégation aux adjoints en matière de justice, particulièrement pour leur permettre de déposer plainte en gendarmerie.

3/ Nomination des membres de la commission communale des impôts directs. Le conseil municipal décide de constituer une liste de 32 noms, pour que la nomination puisse avoir lieu.

4/ Désignation des représentants suppléants du conseil municipal auprès des commissions communautaires. Le conseil municipal désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant par par commission communautaire.

5/ Acquisition d'une parcelle. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à acquérir une parcelle en vue de la création d'une noue route d'Allogny.

Questions diverses. Le conseil municipal accepte le plan de financement du SDE 18 pour la rénovation de l'éclairage public rue de la Vallée.

Le conseil municipal approuve les avenants au contrat de territoire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Deux groupes de travail à constituer : dénomination et numérotation des voies, zonage pour le recensement.

Conseil municipal du 7 septembre 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Le conseil municipal accepte les décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.

1/ Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles de Saint Douillard : année scolaire 2019- 2020. Le conseil municipal fixe le montant de la contribution à 232,78 euros par élève pour 4 élèves.

2/ Prise en charge des frais engagés par les élus. Le conseil municipal adopte les dispositions de remboursement de frais pour différentes missions dans l'exercice de leur mandat.

3/ Extinction de créances sur les budgets 2020 (principal et logements sociaux). Le conseil municipal éteint des créances sur les budgets 2020.

4/ Don à l'association des pompiers humanitaires pour les sinistrés du Liban. Le conseil municipal apporte un soutien financier de 500 euros pour aider la population de Beyrouth.

5/ Demandes de subventions à l'Etat dans le cadre de la DSIL exercice 2020. Le conseil municipal décide de demander des subventions DSIL exercice 2020, pour l'aménagement d'un self et la construction d'un préau pour le restaurant scolaire, pour l'extension de

l'accueil périscolaire par le déplacement du club house, pour le réaménagement de la bibliothèque, pour la réhabilitation de la salle polyvalente, pour la réhabilitation de quartiers, tranche 1 et pour la réhabilitation de quartiers, tranche 2 .

6/ Convention de stage. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention avec la CCTHB pour le stage pratique BAFA de Madame Pauline Chollet comme animatrice au centre de loisirs de Saint Martin d'Auxigny.

7/ Délibération rectificative d'une délibération pour erreur matérielle sur le fond. Après modification, le conseil municipal décide de confier à Monsieur le Maire un certain nombre de délégations.

8/ Adhésion au GIP RECIA. Il est proposé d'adhérer au GIP RECIA pour le traitement de nombreuses données assurant la gestion des services publics (état civil, inscriptions scolaires, listes électorales). Cette mission pourrait débuter en janvier 2021. Le conseil municipal approuve l'adhésion au GIP RECIA.

9/ Convention avec la CCTHB pour l'entretien du local utilisé par le RAM (Relais Assistantes Maternelles). Le conseil municipal approuve les termes de la convention pour formaliser la prestation de ménage assurée par la commune.

10/ Adhésion au groupement de commandes de la CCTHB pour le transport de personnes en car, sorties scolaires. Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commandes et les termes de la convention.

11/ Désignation de représentants du conseil auprès de l'association de Bléron. Laurence Pajon et Céline Compain représenteront le conseil auprès de l'association de Bléron.

12/ Vente de parcelles. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à vendre, une parcelle située le long du chemin de la vallée Joblin, une parcelle suite à l'effacement de l'ancienne laiterie et d'acquérir une parcelle sur ce même site.

13/ Attribution du marché : réhabilitation des quartiers- tranche 1. Le conseil municipal décide de réaliser la tranche de travaux et de retenir la proposition de Monsieur le maire et de valider la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 2 septembre.

14/ Plan de financement du SDE 18 pour l'extension de l'éclairage public route de Quantilly. Le conseil municipal accepte le montage financier suivant : montant estimatif des travaux, 24908,76 euros, montant de la participation de la commune, 12454,38 euros et demande de subvention au SDE 18.

15/ Association du Prieuré de Bléron, dossier DSIL. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer une convention avec l'Association de Bléron pour réaliser des travaux de création d'un contrefort en pierre de taille pour un montant de 18686 euros avec une demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL.

Questions diverses. Présentation de différents projets. Revitalisation du centre bourg avec constitution d'un groupe de travail. « Petites villes de demain ». Numérotation des voies avec constitution d'un groupe de travail.

Conseil municipal du 19 octobre 2020

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents. Présentation, avant le début du conseil, du transfert de la compétence eau et assainissement à la CCTHB et présentation du projet de la résidence services Seniors par Val de Berry. Au début du conseil, une minute de silence est observée en hommage à Monsieur Samuel Paty et il est décidé la mise en berne du drapeau de la mairie le mardi 20 octobre et l'affichage sur les panneaux communaux du message : je suis enseignant. Le conseil municipal accepte les décisions prises par le maire dans le cadre de ces délégations.

1/ Ouverture d'un poste de responsable des services techniques. Monsieur Jean François Braquart part en retraite au 1er juin 2021. Il est proposé d'ouvrir un poste de responsable des services techniques à compter du 15 avril 2021. Le conseil municipal décide d'ouvrir ce poste et d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2/ Transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry. Le conseil municipal décide d'accepter le transfert à la CCTHB, de la compétence eau et assainissement au 1er janvier 2021 et charge Monsieur le maire de transmettre la décision à Monsieur le Président de la Communauté.

3/ Vente d'une parcelle. Le conseil autorise Monsieur le Maire à vendre une parcelle, située derrière l'atelier municipal, Route de la Vallée, au prix de 3555 euros.

Questions diverses. Don de 500 euros pour les communes sinistrées des vallées des Alpes Maritimes. Présentation du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public assainissement et eau potable SIAEPAC. Point sur les travaux en cours. En raison de la COVID 19 le repas des Aînés est annulé et remplacé par un panier de produits locaux. Pour la même raison, les vœux du maire et du conseil sont fortement compromis. Le nouveau site internet est en cours de réalisation.

Point sur la réunion de différentes commissions : commission scolaire, commission économie de la CCTHB, commission décorations, groupe de travail revitalisation du bourg.



UN POINT SUR LES TRAVAUX

E Le 2ème semestre 2020 a été la continuité du 1er avec un certain nombre de chantiers réalisés et en cours d'achèvement.

L'espace laissé libre par l'ancienne laiterie est accessible au public, après l'engazonnement, la plantation d'arbres et la mise en place d'éléments de sécurité. Dans un second temps, deux passerelles seront posées permettant de rejoindre la salle polyvalente par un cheminement piéton. Enfin, pour la sécurité des piétons, une passerelle sera installée pour doubler le pont sur l'Auxigny. La maîtrise d'œuvre a été assurée par le cabinet ICA de Saint Martin d'Auxigny.

Les travaux du préau du restaurant scolaire sont terminés. Les fondations ont été réalisées pendant les vacances de la Toussaint par l'entreprise Cazin. La

structure métallique a été posée pendant les congés de Noël par l'entreprise Chollet Services et la partie électricité réalisée par l'entreprise Laborde.

Au camping, des travaux de réhabilitation des chalets ont été engagés par l'entreprise Vaz.

La salle des fêtes va voir sa toiture en partie remplacée par l'entreprise Faller.

La remise à niveau de la salle polyvalente devrait débuter en mars prochain. L'isolation, les menuiseries, le chauffage et les peintures vont être refaits. Le cabinet d'architectes Agaura assure la maîtrise d'œuvre.

Le cheminement de la route de Quantilly est achevé et permet maintenant la circulation des piétons en toute sécurité.

Des travaux de peinture et d'électricité sont en cours à la bibliothèque municipale.

Les travaux de réhabilitation de la voirie (tranche 1) se sont déroulés dans différents secteurs de la commune, engendrant quelques difficultés de circulation. La tranche 2 va débuter au printemps par l'aménagement du carrefour de la route d'Allogny et de l'Étang, puis viendra ensuite la réfection de la route d'Allogny (voirie et réseaux) vers le futur lotissement du Chêne.

Le projet d'agrandissement du centre périscolaire avance. L'emprise actuelle du club house lui sera ré-attribuée. Le club de football, quant à lui, bénéficiera d'un agrandissement des locaux actuels. Le cabinet d'architecte Lacour travaille sur le projet

FOCUS SUR UN DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS DANS NOTRE BUDGET COMMUNAL 2020 : LA SALLE POLYVALENTE

Elle a été construite en 1980, sous la dénomination « Foyer pour personnes âgées et salle polyvalente ».

Elle comprend un rez de chaussée avec un hall d'entrée, une cuisine et une salle polyvalente louée par des particuliers et utilisées par des associations (gymnastique ...), une salle des aînés et un rez de jardin comprenant un hall, une salle louée à des particuliers et associations, une chaufferie et des salles de rangement pour les associations.

En 2015 après la réalisation d'un audit énergétique et d'un diagnostic accessibilité de tous les bâtiments communaux, la salle polyvalente s'avère être le bâtiment le plus énergivore de la commune. Il doit donc en priorité bénéficier d'une rénovation thermique et sa mise en accessibilité pour tous est une priorité.



Les caractéristiques de ce bâtiment ne correspondent plus aux exigences actuelles ni en matière d'économie d'énergie et de confort thermique, ni en terme d'accessibilité. Les travaux envisagés permettront la « remise aux normes » de l'espace intérieur avec une double visée, énergétique et d'accès facilité aux personnes en situation de handicap.

Les travaux d'accessibilités envisagés :

- Cheminements extérieurs, Accessibilité des sanitaires,

Les travaux énergétiques projetés :

- La mise en place d'un système de ventilation mécanique modulée,
- L'isolation et la baisse du plancher haut de la salle informatique,
- Le remplacement des menuiseries extérieures,
- L'isolation des murs extérieurs,
- La mise en place d'une chaudière gaz à condensation,
- L'isolation du plafond de la salle du haut.

Autres travaux prévus :

- Travaux liés à la sécurité, à l'électricité,
- Travaux de rafraîchissement global du bâtiment.

Budget prévisionnel des travaux
(stade Avant-Projet Sommaire) :
350 000 € HT



Début des travaux :
mars 2021



Objectif dans la réalisation :
regrouper les travaux dans le temps afin de limiter la période de fermeture des salles.



SIAEPAC*: LE TRANSFERT DE COMPÉTENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF ACTÉ

Suite à la loi NOTRe, le projet de transfert de compétences eau et assainissement collectif du syndicat vers l'Intercommunalité, initié en septembre 2018 arrive à son terme. En effet l'ensemble des communes de la communauté de communes avaient jusqu'à mi-décembre pour se prononcer sur le transfert de compétence. Sans minorité de blocage, l'arrêté préfectoral devait être rédigé au plus tard mi-décembre pour une prise de compétences au sein de la communauté de communes Terres du Haut Berry à compter du 1er janvier 2021.

La commune de Saint Martin d'Auxigny a acté le transfert de compétence en conseil municipal du 19 octobre 2020.

A compter du 1er janvier 2021, l'ensemble des biens du SIAEPAC sera transféré au siège de la communauté de communes aux Aix d'Angillon. Les agents techniques du SIAEPAC continueront à effectuer la gestion et les interventions sur le réseau et infrastructures d'eau potable et assainissement.

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE ROUTE D'ALLOGNY, CARREFOUR DES LABBES ET ROUTE DE MONTOULIN

La commune de Saint Martin d'Auxigny prévoit un aménagement urbain reprenant le carrefour de la route d'Allogny, route de l'Étang, place des Labbes. Au préalable le SIAEPAC va réaliser le changement de la canalisation d'eau potable, route d'Allogny, au carrefour de la route de l'Étang et route de Montboulin.

Le projet représente le renouvellement de 1100 mètres de canalisation et la reprise de 55 branchements. Le montant estimatif des travaux s'élève à 378 000 €.

La consultation des entreprises est terminée et l'attribution du marché a été validée en conseil syndical le 18 novembre 2020.

Les travaux pourront commencer dès ce début d'année 2021.

*Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable et Assainissement Collectif

UN PLUI À L'ÉTUDE



Suite à la création de la nouvelle communauté de communes Terres du Berry le 1er janvier 2017, issue de la fusion des trois communautés de communes : Hautes Terres en Haut Berry, en Terres Vives et Terroirs d'Angillon, il a été décidé par délibération du 31 mai 2018 de prescrire une procédure Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) sur l'ensemble du territoire.

Pour réaliser cette étude, c'est l'agence-conseil en stratégie territoriale et urbaine ATOPIA basée à Paris et travaillant déjà dans le département, qui nous accompagne pour ces travaux.

IDE environnement, bureau d'études et conseils en environnement et le cabinet d'Avocats Garrigues et Beaulac pour la partie juridique complètent l'équipe projet.

Cette étude longue et complexe se déroule en **4 étapes : Le diagnostic, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, les outils réglementaires et l'approbation.**

Initiées à partir d'avril 2019, plusieurs réunions ont été réalisées par les élus : 3 réunions avec l'ensemble des communes et avec les agriculteurs des ex Hautes terres en Haut Berry en phase diagnostic et 2 réunions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables avant le 1er confinement.

Des rencontres entre les élus en charge de l'urbanisme, le personnel intercommunal compétent et le bureau d'études ont eu lieu en parallèle.

Après la longue pause, suite aux élections municipales, les travaux ont repris au mois de septembre avec 2 réunions pour les élus des 30 communes et un carrefour d'accueil des nouveaux le 8 septembre.

Enfin 2 journées de travail ont été organisées sur les périmètres urbains de chaque collectivité.

Cette démarche est encadrée par un ensemble réglementaire beaucoup plus conséquent que lors de notre PLU communal 2006. La sauvegarde des terres agricoles est un des critères les plus importants nous obligeant à une définition plus fine des futures zones urbaines.

Bien sûr, une phase exposition/concertation avec la population, sera organisée en temps utile.

Nous prévoyons l'approbation du PLUi avant l'été 2022. Des registres sont disposés dans chaque commune afin de collecter les différentes demandes des habitants pendant toute la procédure.

NOUVEAU Déplacement à 30 km autour de VIERZON

TOILETTAGE À DOMICILE

DOG MOBIL SALON

Christèle AURIANT
Votre toiletteuse diplômée
Label qualité / 15 ans d'expérience

06 60 43 90 12

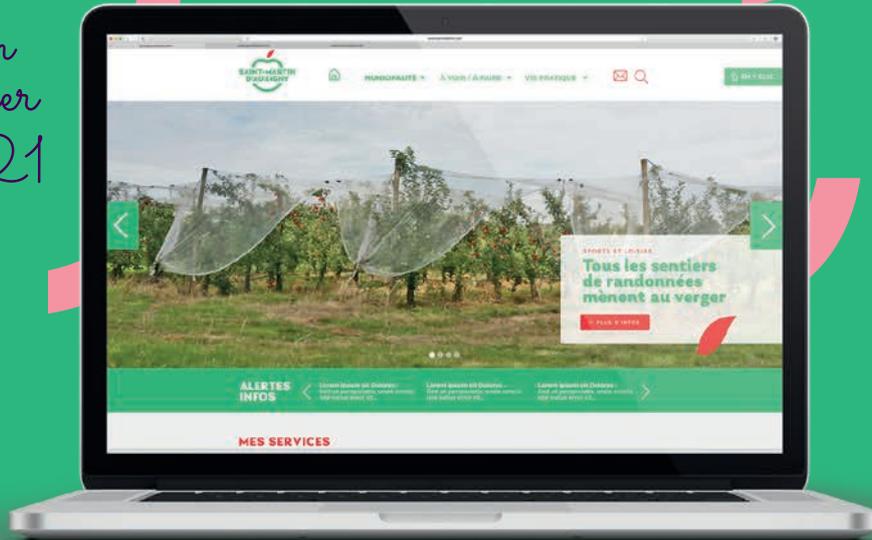
PRÉSENTE SUR LES PLACES DE MAIRIE DE ST-MARTIN D'AUXIGNY, HENRICHOMONT, etc...

CAMION AMÉNAGÉ Climatisé

© MDR/MGCO Vierzon 02 48 75 04 23

Dog Mobil Salon

Fin
Janvier
2021



Découvrez très prochainement le nouveau site Internet de la commune

www.stmartin-auxigny.fr

Le blog de la commune deviendra prochainement **un vrai site Internet accessible** tout autant aux mobinautes qu'aux internautes. Il présentera une navigation facile d'emploi, des outils pratiques et permettra des échanges fluides avec les différents services de la mairie.

Un film sur la commune sera finalisé dans le courant de cette année, en raison des conditions sanitaires sa réalisation a pris un peu de retard.

Et nous réfléchissons à la possibilité d'installer dans le futur une **application pour smartphones** pour la diffusion d'informations urgentes et à la pose d'une **borne interactive** à l'entrée de la mairie.



www.stmartin-auxigny.fr
Tél. : 02 48 66 61 61
Email : contact@stmartin-auxigny.fr